



Balta Lelija

8. Juillet 2024

"L'amour de Dieu nous courtise"

Os 2,16.17b-18.21-22

C'est pourquoi, mon épouse infidèle, je vais la séduire, je vais l'entraîner jusqu'au désert, et je lui parlerai cœur à cœur. Là, elle me répondra comme au temps de sa jeunesse, au jour où elle est sortie du pays d'Égypte. En ce jour-là – oracle du Seigneur –, voici ce qui arrivera: Tu m'appelleras : « Mon époux » et non plus : « Mon Baal » (c'est-à-dire « mon maître »). Je ferai de toi mon épouse pour toujours, je ferai de toi mon épouse dans la justice et le droit, dans la fidélité et la tendresse; je ferai de toi mon épouse dans la loyauté, et tu connaîtras le Seigneur.

Les jours précédents, nous avons entendu comment Dieu exprimait son amour pour son peuple à travers le prophète Amos. Dans ses promesses, l'intention initiale de Dieu pour son peuple a été clarifiée.

Nous rencontrons aujourd'hui un nouvel aspect de l'amour de Dieu, qui se manifeste ici dans sa dimension sponsale : Dieu courtise son peuple, comme un homme courtise sa bien-aimée. Ce tendre amour de Dieu pour son peuple pouvait déjà être expérimenté dans l'Ancienne Alliance et se manifeste encore plus clairement dans la venue de Jésus dans le monde.

Nous pourrions l'exprimer en ces termes humains : Dieu ne se lasse pas de courtiser son peuple ! Toutes les infidélités de son peuple ne peuvent le pousser à renoncer à le conquérir. C'est la réalité qui nous donne de l'espoir, sur laquelle nous pouvons toujours compter et qui est prête à se manifester à nous à tout moment.

La promesse que nous entendons aujourd'hui, qui suit ce langage, affirme que le peuple est légitimement fiancé à Dieu et rompt sa relation illégitime et infidèle avec Baal. Cette comparaison est très expressive et, en tant que catholiques, il ne nous sera pas difficile de la comprendre. Nous savons que tant qu'il y a un mariage valablement contracté, toute autre relation impliquant des actes spécifiquement conjugaux est illégitime et constitue donc une violation du pacte du mariage.

Il en va de même pour l'Église : elle est fiancée au Seigneur ! Si l'Église néglige la mission qui lui a été confiée et s'allie à l'esprit du monde, elle commet une sorte d'adultère spirituel.

Dieu, en revanche, veut sceller une alliance avec son peuple, une alliance qui englobe toutes les créatures. Dieu promet à Israël des cadeaux merveilleux : la fin de la guerre, le repos, la sécurité... Les promesses du Seigneur restent toujours valables ! Il n'abandonnera jamais l'homme, ni dans le temps ni dans l'éternité !

Une affirmation particulièrement belle dans ce texte est celle où Dieu dit : *"je ferai de toi mon épouse dans la justice et le droit."* Il établit une "dot" pour les fiançailles légitimes avec son peuple : le prix est sa justice et son équité, son amour et sa miséricorde.

Ce qui vaut pour le peuple tout entier vaut aussi pour l'âme de l'homme : lorsqu'elle se détourne du péché et revient à Dieu, elle entre dans la relation légitime de la créature avec son Créateur. Tant que l'âme reste dans le péché, c'est-à-dire dans le royaume des ténèbres, elle vit dans une relation illégitime avec Baal. Elle commet un adultère ! Mais lorsqu'elle se convertit et invoque Dieu comme son Créateur et Rédempteur, alors la grâce divine peut la pénétrer, lui apportant tous ces dons mentionnés dans le texte d'aujourd'hui. La guerre intérieure prend fin et l'âme trouve le repos et la sécurité. Puis Dieu la pare de sa justice et la revêt de son amour et de sa miséricorde. Une alliance éternelle est scellée ; Dieu se déclare en faveur de son épouse.

De tant de façons, Dieu exprime son amour pour son peuple, c'est-à-dire pour nous, les humains.

À tout moment, il veut nous faire comprendre que son amour ne s'arrête jamais et qu'il attend toujours notre réponse. Et dès que cette réponse arrive, l'amour de Dieu devient une raison pour le peuple de faire la fête. Alors Dieu peut réaliser son désir de nous sauver, et nous l'appelons par son vrai nom et reconnaissons de plus en plus son grand amour pour nous.